Nations Unies A/68/87

Assemblée générale

Distr. générale
31 mai 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 70 a) de la liste préliminaire*
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Fonds central pour les interventions d'urgence

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Pendant l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2012, la Coordonnatrice des secours d'urgence a alloué 485 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence, un montant record, afin de mener à bien des activités urgentes d'importance vitale dans 49 pays et territoires. Quinze institutions humanitaires ont reçu des dotations directes du Fonds pour faire face aux crises qui ont éclaté dans le monde. Depuis l'adoption de la résolution 66/119 par l'Assemblée générale en décembre 2011, la composante prêts du Fonds a été ramenée de 50 à 30 millions de dollars et le solde, au-delà de cette somme (intérêts inclus), a été affecté à la composante subventions en janvier 2012. Au cours de la période considérée, le Fonds a totalisé pour plus de 427,6 millions de dollars d'annonces de contributions et de contributions provenant de 75 États Membres, 1 gouvernement régional et 3 donateurs privés (voir annexes). Le secrétariat du Fonds continue de réaliser des progrès importants dans l'application du plan d'action qu'il avait élaboré pour donner suite à l'évaluation quinquennale indépendante de ses activités.

* A/68/50.

13-35149 (F) 270613 280613

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 67/87 de l'Assemblée générale relative au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur le Fonds central pour les interventions d'urgence. Il rend compte des activités du Fonds entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012.

II. Présentation générale du Fonds central pour les interventions d'urgence

A. Fonds engagés

2. Pendant l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2012, la Coordonnatrice des secours d'urgence a approuvé des dotations d'un montant total de quelque 485 millions de dollars au bénéfice de 49 pays et territoires (voir tableau 1). Ce montant, le plus élevé que le Fonds ait jamais décaissé en une année, résulte des importantes demandes de financement formulées pour sauver des vies au Sahel, en République arabe syrienne et dans les pays voisins et pour dégager des ressources essentielles pour faire face à des crises chroniques auxquelles sont affectés des fonds insuffisants.

3. Le Contrôleur de l'ONU a transféré 46,4 millions de dollars, intérêts compris, de la composante prêts du Fonds à sa composante subventions, dotant ainsi le Fonds de ressources accrues début 2012 pour faire face à ces situations d'urgence humanitaire. Au 31 décembre 2012, le solde de la composante subventions du Fonds était de 164,7 millions de dollars. Les intérêts acquis au cours de la période considérée se sont montés à 1,6 million de dollars.

Tableau 1
Dotations du Fonds central pour les interventions d'urgence entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012
(En dollars des États-Unis)

	Guichet interventions d'urgence	*Guichet financement insuffisant*	**Total**
Montant approuvé	326 792 248	158 195 452	**484 987 700**
Nombre de pays et territoires bénéficiaires[a]	44	21	**49**
Nombre de projets financés	363	167	**530**
Montant moyen par projet	900 254	947 278	**915 071**

[a] Certains pays et territoires ont reçu des subventions au titre des deux guichets; ils n'ont été comptés qu'une fois dans le total.

4. Le Fonds a versé des subventions à des programmes, fonds et institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi qu'à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (collectivement dénommés « organismes des Nations

Unies » dans le présent rapport). Les subventions qu'il a octroyées au cours de la période considérée se sont composées de dotations d'un montant de 326,8 millions de dollars au titre du guichet interventions d'urgence du Fonds et d'un montant de 158,2 millions de dollars au titre de son guichet financement insuffisant.

5. Sur le plan géographique, l'Afrique a continué de bénéficier de l'essentiel des dotations du Fonds (286,5 millions de dollars). Suivent l'Asie, qui a reçu 98,9 millions de dollars, puis le Moyen-Orient, qui en a reçu 71,6 millions, et l'Amérique latine et les Caraïbes, qui ont recueilli 28,0 millions.

6. Globalement, les deux pays qui ont reçu les dotations les plus importantes en 2012 ont été le Soudan du Sud (40,0 millions) et le Pakistan (36,7 millions). Quelque 48,1 millions ont par ailleurs été alloués à la République arabe syrienne et à la région qui a été touchée par les retombées de la situation dans ce pays.

7. Le Fonds est intervenu pour faire face à plusieurs types de situations d'urgence (voir fig. I). Ce sont les situations d'urgence engendrées par des déplacements liés à des conflits qui ont mobilisé le plus de ressources – quelque 198,8 millions de dollars, soit 41 % de l'ensemble des financements. Quelque 21,6 millions de dollars ont ainsi été alloués à la République démocratique du Congo, où des institutions telles que le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont répondu aux besoins les plus urgents des personnes déplacées en matière de sécurité alimentaire. Les interventions d'urgence contre la sécheresse liée aux aléas climatiques en Afrique ont mobilisé 90,4 millions de dollars (19 % du montant total), notamment au Niger (15,9 millions) et au Burkina Faso (9,2 millions), où le Fonds a aidé des institutions à remédier à l'insécurité alimentaire et à soigner les enfants souffrant de malnutrition grave. Quelque 57,3 millions (12 %) ont servi à répondre aux besoins engendrés par des troubles dans un pays, notamment dans le cadre d'opérations humanitaires conduites en République arabe syrienne (29,5 millions), au Pakistan (26,8 millions) et au Mali (1,0 million). Le Fonds a versé des allocations à 19 pays pour répondre à plusieurs situations d'urgence, notamment aux déplacements et aux épidémies au Yémen.

Figure I
Répartition des dotations du Fonds par type de situation d'urgence et par composante du 1er janvier au 31 décembre 2012

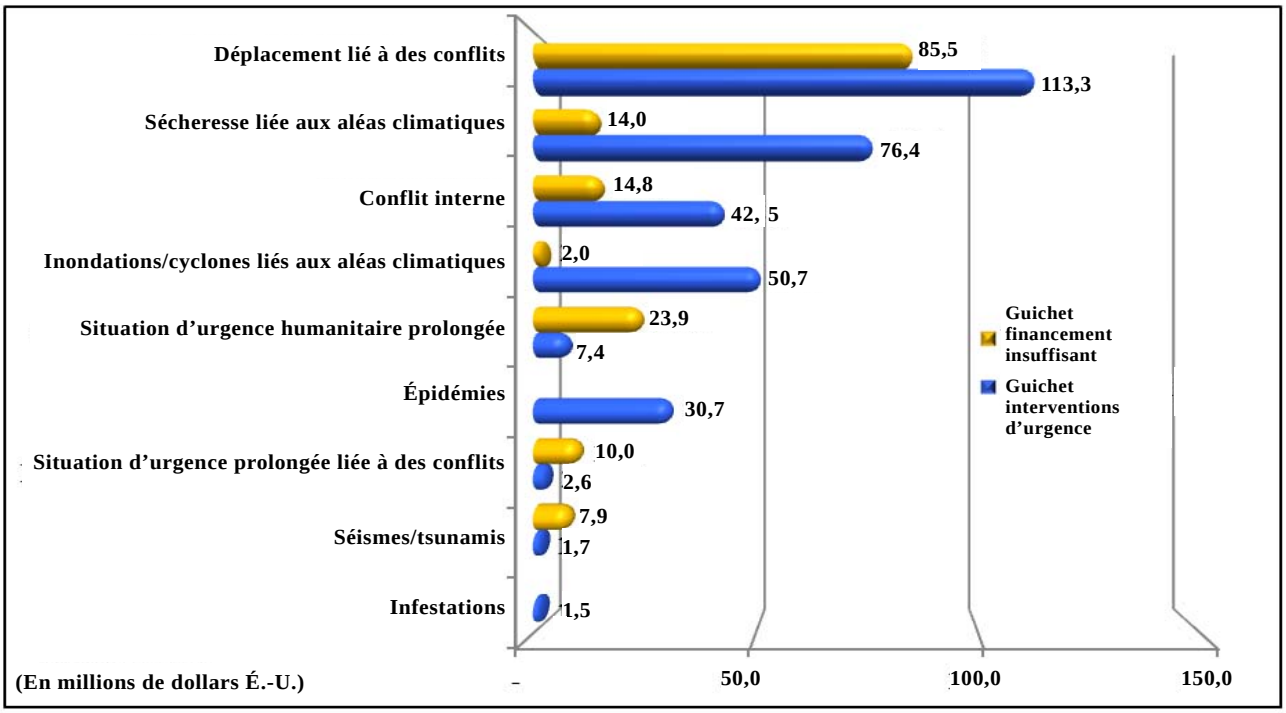

8. Avec des dotations de 114,5 millions de dollars en 2012, les interventions liées à des urgences alimentaires ont continué de constituer la part la plus importante des ressources allouées par le Fonds (23,6 %), presque autant qu'en 2011. Vient ensuite le secteur de la santé, avec 78,1 millions de dollars, soit 16,1 % des décaissements du Fonds au cours de la période considérée et 1,6 % de plus qu'en 2011. Plus de 56,2 millions de dollars ont été alloués au secteur de l'eau et de l'assainissement, soit 15,8 millions de plus que l'année précédente (11,6 % en 2012 contre 9,6 % en 2011). Le secteur de la nutrition est arrivé en quatrième position, avec 55,7 millions de dollars (soit 11,5 % en 2012 contre 13,7 % en 2011), suivi par la catégorie des activités multisectorielles, qui a recueilli 51,1 millions de dollars (soit 10,5 % en 2012 contre 12,2 % en 2011) (voir fig. II).

Figure II
Répartition des dotations du Fonds par secteur et par composante du 1er janvier au 31 décembre 2012

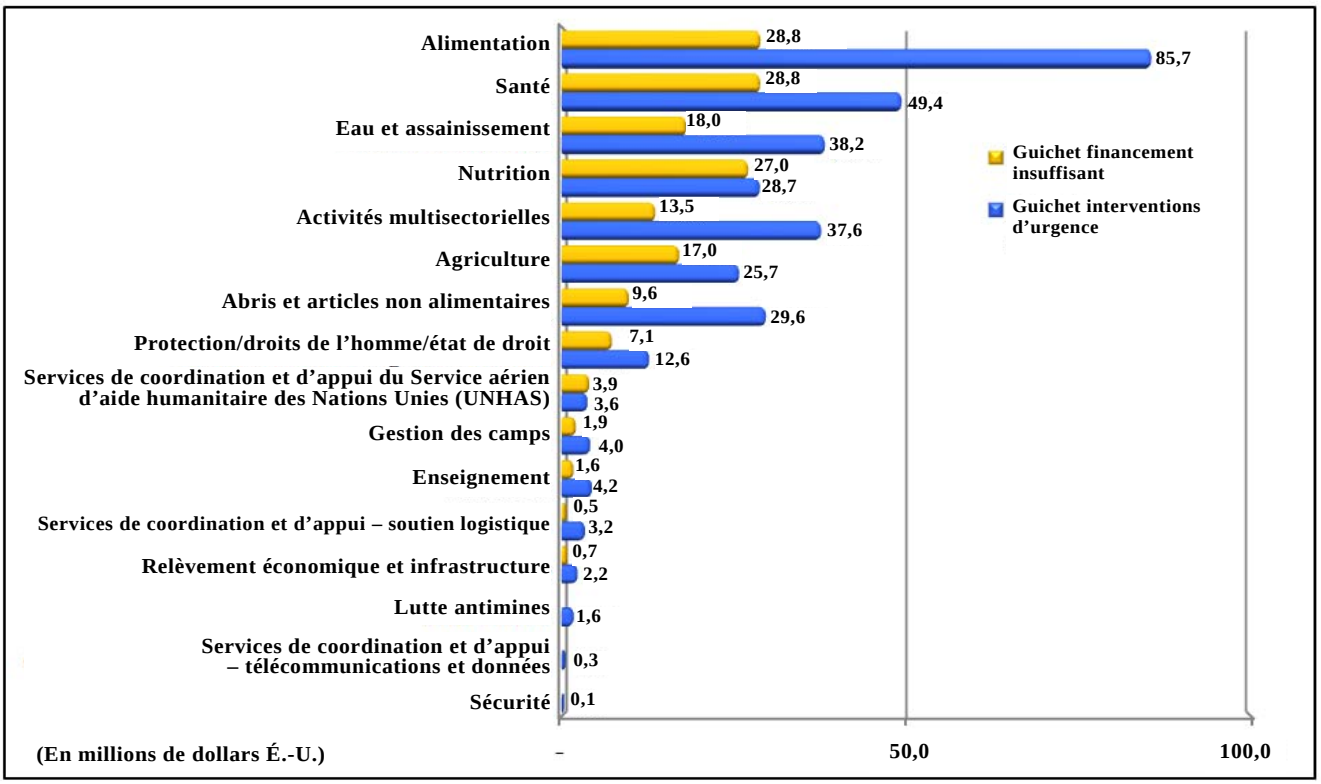

9. Le Fonds a fourni un appui à 15 organismes en 2012 (voir fig. III). Avec une dotation de près de 137,0 millions de dollars, le PAM est resté le premier bénéficiaire du Fonds, même si sa part (28,2 %) a légèrement diminué par rapport à 2011 (30,1 %). Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a reçu 128,6 millions, soit 26,5 % des montants alloués (contre 25,2 % en 2011), tandis que 70,0 millions ont été versés au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dont la part est passée de 12,1 % à 14,4 % en 2012 en raison des crises survenues au Mali et en République arabe syrienne. Les dotations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont plus que triplé en raison du conflit en République arabe syrienne. Le Fonds a versé 54,3 millions de dollars (13,9 millions de plus qu'en 2011) à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et 42,8 millions (4,6 millions de plus qu'en 2011) à la FAO. Pour la première fois, il a fourni un appui financier à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), déboursant 193 151 dollars pour assurer la protection de nourrissons et de femmes vulnérables qui ont été victimes d'actes de violence à la suite du conflit au Mali.

Figure III
Répartition des dotations du Fonds par organisme entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012

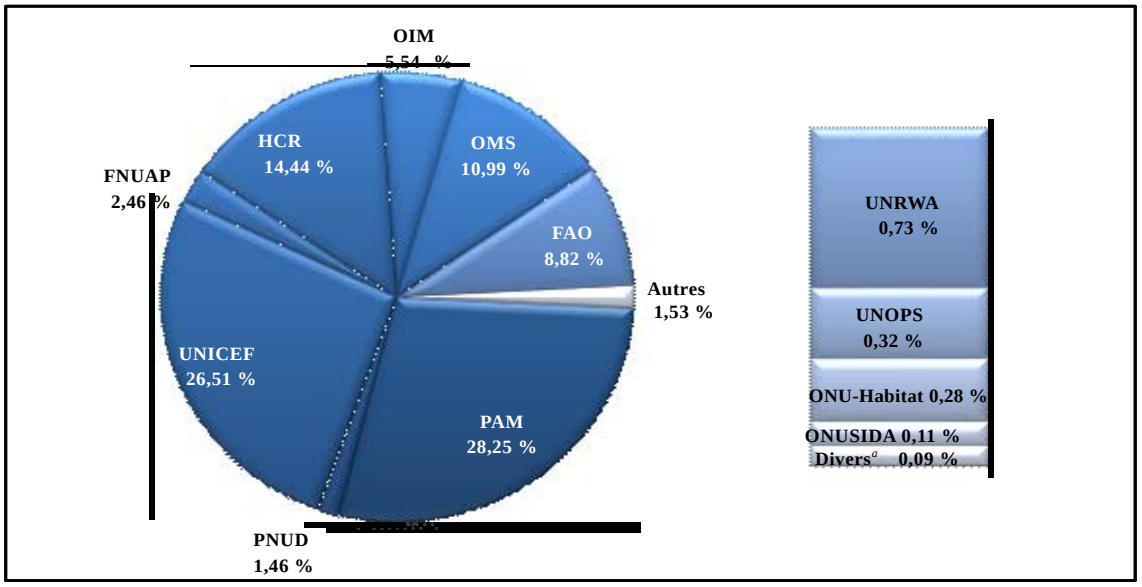

Abréviations : FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; OIM = Organisation internationale pour les migrations; OMS = Organisation mondiale de la Santé; ONU-Habitat = Programme des Nations Unies pour les établissements humains; ONUSIDA = Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; PAM = Programme alimentaire mondial; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS= Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

[a] La catégorie « Divers » comprend le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et ONU-Femmes

10. En 2012, les dotations du Fonds ont représenté environ 44 % des recettes du programme humanitaire conduit par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le Fonds a constitué la première source de financement des opérations d'urgence de l'OMS et de l'UNICEF, qu'il a respectivement financées à hauteur de 40 % et 15 %, et la huitième du HCR, après d'autres grands donateurs bilatéraux. Les dotations du Fonds ont constitué 3,5 % des recettes du PAM.

11. Ayant davantage de disponibilités en 2012, le Fonds a pu verser 158,2 millions de dollars à 21 pays par l'intermédiaire de son guichet financement insuffisant, contre 143,5 millions en 2011 (voir tableau 2). Il s'agit là de la somme la plus importante que le Fonds ait jamais décaissée en une année civile, soit près d'un tiers du montant total des dotations qu'il est autorisé à allouer par l'intermédiaire de ce guichet. Dans le cadre de la première tranche qu'il a débloquée au titre des situations d'urgence sous-financées en 2012, le Fonds a versé 103,5 millions de dollars à des organismes situés dans 13 pays pour avancer la plus grande partie des sommes allouées. Cela a permis aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, ainsi qu'aux organismes de planifier leurs activités

humanitaires dans des secteurs prioritaires sous-financés. Dans le cadre de la seconde tranche débloquée en 2012, le Fonds a versé 54,7 millions de dollars à huit pays.

Tableau 2
Sommes allouées par le Fonds au titre du guichet financement insuffisant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012
(En dollars des États-Unis)

	2012	
Pays	*Première tranche*	*Deuxième tranche*
Afghanistan		9 995 396
Cameroun		1 997 430
Colombie		2 990 259
Congo	3 920 678	
Côte d'Ivoire	7 958 195	
Djibouti	4 019 325	
Érythrée	3 998 941	
Éthiopie		9 912 447
Haïti	7 949 515	
Madagascar		1 999 893
Népal	4 997 385	
Pakistan	14 845 730	
Philippines	3 955 432	
République arabe syrienne	6 983 629	
République centrafricaine	5 997 499	
République démocratique du Congo		11 770 546
République populaire démocratique de Corée	10 965 527	
Soudan		13 994 482
Soudan du Sud	20 016 635	
Sri Lanka		1 994 899
Tchad	7 931 609	
Total	**103 540 100**	**54 655 352**

12. En application de la résolution 66/119 de l'Assemblée générale et suite à la recommandation du Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence et aux résultats de l'évaluation quinquennale, la composante prêts du Fonds a été ramenée de 50,0 à 30,0 millions de dollars. En janvier 2012, le Contrôleur de l'ONU a transféré 46,4 millions de dollars, intérêts compris, de la composante prêts à la composante subventions du Fonds. La composante prêts du Fonds conserve une réserve de 30,0 millions de dollars pour pouvoir verser rapidement des fonds aux organismes en attendant qu'ils reçoivent les contributions annoncées par les donateurs. Toutefois, aucun organisme n'a demandé de prêt au cours de la période considérée.

B. Principaux résultats rapportés aux objectifs

13. Dans sa résolution 60/124, l'Assemblée générale a créé le Fonds central pour les interventions d'urgence et défini ses trois principaux objectifs : promouvoir des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines, renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif et renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées.

1. Promouvoir des interventions rapides

14. Les deux tiers des dotations sont allouées par l'intermédiaire du guichet interventions d'urgence. L'appui immédiat que le Fonds fournit ainsi permet à des organismes qui commencent tout juste à lancer des actions de pouvoir intervenir rapidement et efficacement pour sauver des vies. Au cours de la période considérée, la plupart des dotations ont été allouées pour faire face à des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes qui se dégradaient rapidement.

15. Le Fonds a décaissé plus de 326,0 millions de dollars par l'intermédiaire de son guichet interventions d'urgence. Il a notamment versé 29,5 millions de dollars à neuf organismes pour faire face à la situation humanitaire sur le territoire de la République arabe syrienne, où la persistance de l'instabilité politique et des troubles civils a provoqué des déplacements internes et une détérioration de la situation dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la sécurité alimentaire. Le Fonds a appuyé financièrement un large éventail d'activités et de programmes tant dans le pays que dans les pays voisins. Il a ainsi permis à l'UNICEF de réunir des fournitures scolaires essentielles et d'organiser d'urgence des classes de rattrapage pour au moins 3 000 enfants. Au total, le HCR a reçu plus de 13,0 millions de dollars du Fonds pour répondre aux besoins de plus de 50 000 réfugiés syriens dans tous les pays voisins et de plus de 200 000 personnes déplacées à l'intérieur de la République arabe syrienne. Avec les dotations du Fonds, le bureau du HCR en Jordanie a pu mettre en place 40 unités de logement préfabriquées et distribuer 6 000 matelas et plus de 5 000 couvertures. Au Liban, le HCR a mis en place des activités de protection et de soins. Les dotations du Fonds ont aidé la FAO à distribuer aux ménages des aliments pour nourrir le reste de leur cheptel de rente. L'OIM a contribué à l'évacuation de plus de 650 migrants vulnérables immobilisés en République arabe syrienne dont la vie était en danger et a fourni des articles non alimentaires essentiels à 14 000 personnes déplacées dans la région de Damas. L'UNRWA a utilisé les dotations du Fonds pour fournir des denrées alimentaires indispensables et des articles non alimentaires essentiels à des réfugiés palestiniens en République arabe syrienne.

16. En Iraq, les dotations du Fonds ont permis à l'OIM de distribuer plus de 500 trousses familiales de secours pour améliorer les conditions d'existence de quelque 2 792 réfugiés syriens. Le HCR a utilisé la dotation du Fonds pour ouvrir un camp afin d'accueillir 1 200 familles de réfugiés syriens à Al Qaim, d'en assurer la protection, d'en garantir les droits fondamentaux et de leur fournir un logement convenable, des articles non alimentaires et des services de base.

17. En Ouganda, le Fonds a alloué 6,9 millions de dollars à sept organismes pour fournir une aide d'urgence aux vagues de réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo lorsque la violence s'est aggravée dans l'est du pays. L'OIM a collaboré avec l'UNICEF et l'OMS pour faire en sorte que les réfugiés

congolais aient accès à de l'eau potable et à des services d'élimination des déchets. Ces organismes ont aussi mieux sensibilisé la population aux problèmes de santé et d'hygiène, remis en service les infrastructures et l'équipement de base des centres de soins et remis en état des établissements scolaires. Le PAM a distribué aux nouveaux réfugiés des rations alimentaires composées de farine de maïs, de légumineuses, d'huile végétale enrichie et de « Super Cereal », un mélange de maïs et de soja enrichi. Il a par ailleurs collaboré à des programmes d'alimentation d'appoint en fournissant des suppléments alimentaires à des centres de soins pour traiter la malnutrition modérée. L'OMS a renforcé la prise en charge des maladies tropicales transmissibles et négligées chez les réfugiés, amélioré la surveillance des maladies pour déceler et combattre les épidémies en temps opportun et s'est employée à renforcer les capacités du personnel de santé, des centres de soins et des hôpitaux centraux. Le HCR a renforcé ses capacités pour accueillir et enregistrer de nouvelles vagues de réfugiés grâce à une dotation de 2,8 millions de dollars. Il a répondu aux besoins élémentaires en matière de nourriture, de santé et de nutrition, permis un approvisionnement en eau de meilleure qualité, amélioré l'accès à l'assainissement, au logement et aux infrastructures et fourni un appui logistique.

18. Au Yémen, le Fonds a versé deux allocations pour venir en aide aux groupes touchés par les conflits et une autre pour juguler une épidémie de rougeole. L'UNICEF s'est servi des dotations du Fonds pour faciliter le retour de quelque 60 000 personnes en leur fournissant de l'eau, en mettant en place une infrastructure pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les zones d'installation de personnes déplacées et en promouvant l'hygiène afin de prévenir des épidémies d'origine hydrique. Le HCR est venu en aide à plus de 28 600 ménages auxquels il a distribué des articles non alimentaires de base – matelas, nattes de couchage, couvertures, matériel de cuisine, seaux à eau, bâches en plastique – et a mis quelque 10 950 abris d'urgence à la disposition de près de 54 800 rapatriés. Le FNUAP a contribué à prévenir la surmorbidité et la surmortalité de la mère et du nouveau-né parmi les personnes déplacées et s'est employé à faire reculer l'incidence des infections sexuellement transmissibles et à soigner les personnes infectées. L'OMS et l'UNICEF ont contribué à une campagne de vaccination visant à prévenir la rougeole et la poliomyélite chez les enfants âgés de 6 mois à 10 ans. Ils ont aussi administré de la vitamine A à plus de 90 % des enfants visés âgés de 6 mois à 5 ans.

19. Dans les Comores, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a utilisé les dotations du Fonds pour fournir des bâches en plastique aux familles sinistrées et aux familles d'accueil afin de compléter l'action menée par les pouvoirs publics pour venir en aide aux familles dont les logements avaient été détruits par les inondations ou qui ne pouvaient être logés convenablement. De même, l'OMS a conduit des évaluations rapides des besoins en matière de santé et de nutrition, a fait l'acquisition de médicaments essentiels, de fournitures médicales, de fournitures de laboratoire et de matériel de base et les a distribués aux centres de soins touchés par les inondations. L'OMS a aussi facilité le déploiement temporaire d'agents de santé supplémentaires pour assurer des prestations dans les centres de soins touchés par les inondations.

2. Renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif

20. S'appuyant sur un examen de l'action humanitaire engagée pour faire face à la crise qui a frappé la Corne de l'Afrique en 2011, le Fonds a versé 104,5 millions de

dollars à la région du Sahel par l'intermédiaire des guichets financement insuffisant et interventions d'urgence. Il a notamment alloué des crédits d'urgence de 24,6 millions de dollars au Niger, de 14,9 millions au Burkina Faso, de 14,0 millions au Mali, de 11,0 millions à la Mauritanie, de 9,9 millions au Tchad, de 8,8 millions au Cameroun, de 6,9 millions au Sénégal et de 4,8 millions à la Gambie.

21. Au Niger, le Fonds a décaissé 24,6 millions de dollars pour faire face à plusieurs crises complexes – sécheresse et insécurité alimentaire, épidémie de choléra, inondations et déplacement de réfugiés à la suite du conflit au Mali. Grâce aux ressources que le Fonds a allouées au PAM, en moyenne, quelque 184 121 personnes vivant dans des zones urbaines vulnérables et dont la vie était en danger ont pu bénéficier pendant six mois de transferts monétaires mensuels pour un montant total supérieur à 10,3 millions de dollars. Il a ainsi été possible d'améliorer l'alimentation de populations dont la sécurité alimentaire et la nutrition avaient été compromises par cette crise complexe qui s'est lentement mise en place. La FAO a fourni une aide à plus de 96 000 familles en mettant 125 000 chèvres et 600 tonnes d'aliments pour bétail à la disposition de ménages d'éleveurs, en distribuant des vermifuges et en fournissant une aide à la vaccination du bétail. Les éleveurs ont ainsi pu non seulement préserver leurs moyens de subsistance en faisant reculer la mortalité parmi les animaux, mais également disposer d'une source fiable d'approvisionnement en lait, en particulier pour les enfants de moins de 5 ans.

22. Au Paraguay, de graves inondations provoquées par de fortes pluies ont compromis la sécurité alimentaire et la nutrition de la population et causé des pertes en vies humaines. L'UNICEF a utilisé les dotations du Fonds pour distribuer des trousses pour la purification de l'eau, remettre des latrines en service et sensibiliser la population à l'hygiène et à l'élimination des déchets. Le PAM a effectué des distributions générales de vivres indispensables à la survie des familles sinistrées et fourni une aide à la prévention. La priorité a spécifiquement été donnée aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes autochtones.

23. Le passage du typhon Bopha aux Philippines a causé de graves dégâts dans le pays en décembre 2012, provoquant le déplacement de plus de 987 000 personnes qui ont eu besoin d'abris et de nourriture. L'UNICEF a utilisé une partie des dotations du Fonds pour veiller à ce que les populations sinistrées, en particulier les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables, aient accès à de l'eau potable et à des services sanitaires de base et pour promouvoir l'hygiène. Le HCR a prêté un appui pour protéger des personnes sinistrées par le typhon et mis en place des solutions pour répondre aux besoins des personnes déplacées. L'OIM a contribué à fournir des abris d'urgence à 100 000 victimes du typhon, ainsi qu'à assurer la coordination et la gestion des camps. L'OMS a fourni des services de santé vitaux, notamment en améliorant l'accès de la population à des soins de santé primaires.

24. Au Cameroun, les dotations du Fonds ont permis à l'OMS d'améliorer la prise en charge des affections liées à la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes et de renforcer les capacités des districts sanitaires face à la maladie et à la malnutrition.

3. Renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées

25. Les dotations du guichet financement insuffisant du Fonds servent à faire face à des situations de crise chronique pour lesquelles on ne dispose pas de ressources financières suffisantes. Comme indiqué dans le bulletin du Secrétaire général relatif

à la création et au fonctionnement du Fonds (ST/SGB/2010/5), un tiers de la composante subventions du Fonds est alloué chaque année au guichet financement insuffisant.

26. Avec 20 millions de dollars, le Soudan du Sud a été le principal bénéficiaire des dotations du guichet financement insuffisant. Ce nouveau pays, qui a connu de graves difficultés sur le plan humanitaire, a notamment dû faire face à l'afflux massif de réfugiés, à l'augmentation du nombre de personnes déplacées, à des inondations périodiques, à des épidémies et à l'insécurité alimentaire. Une subvention du Fonds de 1 million de dollars a permis à l'UNICEF de vacciner les enfants de moins de 59 mois contre la poliomyélite et la rougeole, de renforcer les capacités des agents de santé et de faciliter l'accès aux vaccins. Le Fonds a versé plus de 3 millions de dollars à la FAO pour améliorer la sécurité alimentaire et préserver les moyens de subsistance des populations à risque. L'OIM a utilisé les ressources du Fonds pour procurer des lots d'articles non alimentaires à 150 000 personnes et contribuer à procurer un abri à pas moins de 45 000 personnes parmi les plus vulnérables. Avec l'aide du Fonds, l'OMS a fait reculer la morbidité et la mortalité parmi les personnes déplacées, les rapatriés, les réfugiés et les communautés d'accueil et est intervenue pour faire face à la détérioration rapide de la situation sanitaire dans des zones sensibles et à haut risque. Les ressources du Fonds ont permis au HCR de déployer des équipes techniques pour évaluer et lancer des interventions en collaboration avec les autorités compétentes et les responsables sectoriels, d'acheter et de distribuer des articles de secours d'urgence et d'aménager des camps.

27. Sur les 140 communes que compte Haïti, 92 auraient été touchées par le cyclone Sandy, dont les suites ont été à l'origine de plusieurs crises humanitaires, provoquant notamment une insécurité alimentaire, une malnutrition aiguë sévère et une épidémie de choléra. L'UNICEF a mis à profit la dotation du Fonds pour réduire la mortalité et la morbidité dues à l'absence de services d'assainissement et l'OIM a reçu un financement du Fonds pour fournir des secours indispensables à des personnes déplacées extrêmement vulnérables restées dans les camps. Les activités conduites ont notamment porté sur la surveillance, l'identification et la satisfaction des besoins en matière d'approvisionnement en eau, de services d'assainissement, d'hygiène, de santé et de protection dans les camps vulnérables.

C. Administration et gestion du Fonds central pour les interventions d'urgence

28. Le Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence a été constitué en application du rapport du Secrétaire général sur l'amélioration du Fonds central autorenouvelable d'urgence (A/60/432), avec l'approbation de l'Assemblée générale. Il fournit des avis autorisés et des conseils au Secrétaire général et à la Coordonnatrice des secours d'urgence à propos de l'utilisation et de l'impact du Fonds et formule des recommandations afin d'en reconstituer les réserves.

29. Le Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence s'est réuni à Genève en mai 2012, puis de nouveau en octobre 2012. À sa réunion du mois de mai, il a rencontré un groupe de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs de l'action humanitaire pour débattre de leurs rôles dans la

coordination de l'action des organismes humanitaires face aux catastrophes soudaines. Lors de ces deux réunions, il a examiné un certain nombre de questions de fond, concernant notamment les ressources financières débloquées en faveur des personnes déplacées et des réfugiés lors de conflits chroniques, la qualité des rapports établis par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, la mise au point par le secrétariat du Fonds d'un plan de gestion des risques et le cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds.

30. Le cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds offre une structure formelle pour définir, gérer et suivre les processus d'évaluation des résultats et de responsabilisation se rapportant aux opérations du Fonds. Ce cadre comprend un modèle logique fondé sur les trois principaux objectifs du Fonds et des indicateurs de résultats. Il prévoit spécifiquement la conduite de trois à cinq études indépendantes par an portant sur l'utilité du Fonds dans différents pays.

31. En 2012, le secrétariat du Fonds a fait exécuter des études conformément au cadre de résultats et de responsabilisation pour évaluer l'intérêt de sa contribution aux actions humanitaires engagées suite à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique, pour faire face à la situation de crise liée aux réfugiés ivoiriens et répondre aux besoins complexes aux Philippines. Ces études se sont appuyées sur des tournées d'inspection en Côte d'Ivoire, à Djibouti, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Libéria, en Somalie et aux Philippines. Elles ont toutes trois confirmé l'importance du financement du Fonds et mis en évidence l'intérêt de l'appui que le Fonds fournit à l'action humanitaire dans chaque situation d'urgence. Elles ont aussi toutes trois conclu que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le secrétariat du Fonds avaient largement contribué à la formulation des demandes du Fonds et que, grâce à ce dernier, des actions humanitaires avaient pu être menées dans des situations d'urgence moins visibles et de moindre ampleur, comme à Djibouti, au Ghana et aux Philippines, qui ne retenaient guère l'attention des donateurs. Dans ces pays, le Fonds a en effet été l'une des sources les plus importantes de financement de l'action humanitaire.

32. De même, le secrétariat du Fonds a engagé un consultant pour réaliser une étude indépendante du cadre de résultats et de responsabilisation. Cette étude, qui devrait s'achever à la fin du second trimestre de 2013, devrait déboucher sur la mise au point d'un projet visant à perfectionner le cadre de résultats et de responsabilisation.

33. Pour revoir régulièrement ses procédures et les améliorer et suite à une recommandation formulée à l'issue de l'évaluation quinquennale du Fonds, en 2012, le secrétariat du Fonds a fait faire une analyse indépendante de la procédure en place pour les urgences sous-financées afin de revoir la méthodologie appliquée pour sélectionner les pays et répartir les ressources et de trouver une solution de remplacement ou de meilleures méthodes. Deux consultants indépendants ont réalisé cette analyse entre mai et septembre 2012.

34. Dans l'ensemble, cette analyse a conclu que les procédures actuellement appliquées dans le cadre du guichet financement insuffisant étaient pour l'essentiel valables, les deux tranches débloquées chaque année au titre des interventions d'urgence sous-financées coïncidant avec les publications des procédures d'appel global et leur examen à mi-parcours. Elle a également conclu que la décision d'allouer davantage de fonds lors de la première tranche était bénéfique. Elle a par ailleurs constaté que la procédure de sélection des pays dans le cadre du guichet

financement insuffisant s'appuyait sur les meilleures évaluations disponibles des besoins humanitaires et des rapports financiers, soulignant que les procédures de sélection constituaient un modèle robuste pour répartir les ressources en fonction des besoins réels, que les donateurs qui interviennent à partir d'une analyse globale pourraient envisager d'adopter.

III. Niveaux de financement

35. En 2012, le Fonds a reçu pour 427,6 millions d'annonces de contributions et de contributions des États Membres et du secteur privé. En décembre 2012, lors de la conférence de haut niveau pour les annonces de contributions au Fonds, 40 États Membres et un observateur se sont engagés à verser plus de 383,4 millions de dollars au Fonds pour 2013, ce qui représente près de 9 millions de dollars de plus par rapport aux contributions annoncées lors de la conférence de l'année précédente (374,6 millions pour 2012). Onze États Membres ont annoncé qu'ils verseraient des contributions plus élevées en 2013 qu'en 2012. Depuis sa création, le Fonds a reçu des contributions de 125 des 193 États Membres et observateurs, ainsi que de la part du secteur privé et de la population. Quarante et un pays contribuent au Fonds et en reçoivent en même temps de l'aide.

IV. Évaluation quinquennale

36. En 2011, à l'issue de l'évaluation quinquennale indépendante commandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/139, les États Membres ont disposé d'une description détaillée des activités menées par le Fonds entre 2006 et 2011. Cette évaluation portait sur la capacité du Fonds à atteindre ses objectifs, son administration, le processus d'évaluation des besoins et les critères présidant à l'allocation de ressources. Elle a révélé les atouts et les faiblesses du Fonds et débouché sur 19 recommandations relatives aux politiques et aux opérations destinées à améliorer l'efficacité du Fonds. Après avoir consulté les parties prenantes à l'intérieur et en dehors du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat du Fonds a élaboré un plan d'action pour donner suite à ces recommandations, qui a ensuite été approuvé par la Coordonnatrice des secours d'urgence.

V. Mise à jour du plan d'action

37. Avant chaque réunion du Groupe consultatif du Fonds, le secrétariat met à jour le plan d'action afin qu'il reflète fidèlement l'état d'avancement des mesures de suivi des recommandations et le transmet au Groupe consultatif. La version la plus récente de ce plan est disponible sur le site Web du Fonds (http://cerf.un.org).

A. Recommandations à l'intention de la Coordonnatrice des secours d'urgence

38. **Recommandation 1. Intégrer, là où des systèmes de financement commun tels que les fonds d'intervention pour les urgences humanitaires ou les fonds**

humanitaires communs sont mis en œuvre, les processus de planification, d'exécution et de suivi du Fonds central pour les interventions d'urgence, en s'inspirant des exemples de bonnes pratiques existantes. Cette recommandation a été acceptée. Le secrétariat du Fonds a examiné le nouveau cadre de suivi et d'établissement de rapports des fonds humanitaires communs et les directives générales relatives aux fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et aux fonds humanitaires communs et y a apporté sa contribution. En outre, il a établi un document d'information générale qui dresse le bilan des principales conclusions concernant la complémentarité du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds d'intervention pour les urgences humanitaires/fonds humanitaires communs pour divers rapports, études et évaluations, demandées à l'extérieur et exécutées par le secrétariat du Fonds central ou le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Une note d'orientation a été établie à partir de ce document récapitulatif afin de mettre en avant un certain nombre de recommandations visant à améliorer l'harmonisation entre le Fonds central et les fonds de financement commun au niveau des pays. Les orientations définies ont été examinées avec les responsables des fonds de financement commun au niveau des pays lors du séminaire des responsables des fonds de financement commun organisé dans les locaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en avril 2013 et seront mises au point et communiquées à toutes les équipes de gestion des fonds de financement commun au niveau des pays. Elles ont été présentées au Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence à sa réunion de mai 2013.

39. Le Fonds a par ailleurs lancé un nouveau modèle et de nouvelles consignes concernant l'établissement des rapports de pays annuels des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire. Une nouvelle rubrique demande aux équipes de pays d'expliquer si et comment les procédures du Fonds central pour les interventions d'urgence ont été harmonisées avec celles des éventuels fonds de financement commun en place au niveau des pays. Les études de pays indépendantes menées conformément au cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds examinent spécifiquement les questions liées à la complémentarité du Fonds central pour les interventions d'urgence et d'autres fonds de financement commun. En 2012, les études conduites en Éthiopie et en Somalie ont mis au jour l'existence d'importants aspects complémentaires entre le Fonds central et les fonds de financement commun au niveau des pays. En outre, le Fonds central organise des séminaires et formations ordinaires et spécialisés auxquels participent des responsables des fonds de financement commun au niveau des pays (comme le séminaire qui réunit chaque année les responsables de tous les fonds de financement commun dans les locaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour examiner les questions touchant à la complémentarité de ces fonds).

40. **Recommandation 2. Charger formellement les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire de contrôler la manière dont les organismes destinataires des fonds de financement commun des Nations Unies (y compris le Fonds central pour les interventions d'urgence) mettent ceux-ci en œuvre**. Cette recommandation a été partiellement acceptée. Dans sa réponse initiale, le secrétariat du Fonds central a déclaré qu'il lui semblait que cette recommandation soulignait qu'il était nécessaire de mieux aider les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire à exercer leur fonction de contrôle. Dès lors, il considère qu'en ce qui concerne le contrôle au niveau des pays

des activités financées par le Fonds central, c'est la recommandation n° 8 qui s'avère la plus importante. La réponse à la recommandation n° 2 est donc fournie avec celle à la recommandation n° 8 (voir par. 46).

41. **Recommandation 3. Élaborer, pour les interventions d'urgence souffrant d'un financement insuffisant, un processus qui soit de nature à promouvoir une utilisation plus efficace et rentable des ressources du Fonds**. Cette recommandation a été acceptée. Le secrétariat du Fonds a fait conduire une analyse du guichet financement insuffisant. La version finale du rapport établi à cette occasion par deux consultants indépendants en octobre 2012 a été examinée par le Groupe consultatif du Fonds à sa réunion d'octobre 2012. Cette analyse a conclu que les procédures actuellement appliquées dans le cadre du guichet financement insuffisant étaient pour l'essentiel valables et qu'il n'était pas nécessaire de les remplacer ou de les modifier en profondeur. Elle a mis en avant deux recommandations pour examen, la première à propos de la participation des organisations non gouvernementales et la seconde à propos de l'amélioration de la qualité des données financières du Service de surveillance financière. Le secrétariat du Fonds a ensuite établi un plan d'action pour donner suite à ces recommandations. Il en informera le Groupe consultatif à sa réunion de mai 2013.

42. **Recommandation 4. Rendre le Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence plus représentatif du secteur humanitaire, notamment en l'ouvrant à la participation de conseillers dotés d'une expérience opérationnelle des pays bénéficiaires du Fonds**. Cette recommandation a été acceptée. Le Fonds continue à faire de la diversité des membres du Groupe consultatif une priorité. Un examen interne du processus de sélection a été mené et la Coordonnatrice des secours d'urgence en a approuvé les résultats. La note verbale adressée aux États Membres pour solliciter des propositions de candidats susceptibles de siéger dans ce groupe en 2012 a été revue en conséquence et l'accent a été mis tout particulièrement sur les principes d'équilibre entre les sexes et de diversité géographique. Un nouvel appel à candidatures a été lancé en juin 2012 et neuf nouveaux membres ont participé à la réunion que le Groupe consultatif a tenue en octobre 2012.

43. **Recommandation 5. Renforcer l'assise financière du Fonds en le présentant aux bailleurs de fonds actuels ou potentiels comme un mécanisme de financement des urgences humanitaires rentable, efficace et fiable**. Cette recommandation a été acceptée. Le Fonds compte désormais 125 États Membres, observateurs, gouvernements régionaux et représentants du secteur privé. Le secrétariat du Fonds est conscient qu'il importe de s'assurer le soutien d'un éventail de donateurs plus large et plus diversifié et a revu sa stratégie de mobilisation des ressources en conséquence. Un projet de stratégie en ce sens a été présenté au Groupe consultatif du Fonds à la réunion qu'il a tenue en octobre 2012. Cette stratégie comporte quatre grands axes : renforcer les partenariats traditionnels avec les gouvernements, établir et entretenir de nouvelles relations de travail, mettre l'accent sur l'information du public et intégrer la stratégie interne. Une stratégie visant à associer davantage le secteur privé au financement est en cours d'élaboration.

44. **Recommandation 6. Demander, lors de l'examen des demandes d'aide pour situations de crise chronique, des informations sur la manière dont le financement fourni à court terme par le Fonds permettra de favoriser, à plus**

long terme, l'exécution de programmes de réduction de la vulnérabilité, qui incombe généralement aux gouvernements. Cette recommandation a été partiellement acceptée. Le Fonds a examiné plusieurs demandes de financement et rapports annuels pour déterminer si les dossiers présentés démontraient que l'aide demandée permettrait un relèvement à plus long terme et l'adoption de mesures de réduction de la vulnérabilité. Le modèle de demandes de financement a été modifié en conséquence pour inclure des informations spécifiques sur les liens existant entre les activités financées par le Fonds et les programmes menés dans le pays à plus long terme. Le Fonds examinera et évaluera les informations fournies dans le cadre de la procédure globale d'examen des projets.

B. Recommandations à l'intention du secrétariat du Fonds central pour les interventions d'urgence

45. **Recommandation 7. Élaborer des orientations concernant le processus d'établissement des priorités à l'intention des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies ainsi que des coordonnateurs sectoriels**. Cette recommandation a été acceptée. Le secrétariat du Fonds prépare actuellement des orientations pour indiquer la marche à suivre aux acteurs intervenant dans l'établissement des priorités au niveau des pays. Ces orientations s'appuient sur un examen des documents et sur des consultations tenues avec un large éventail d'acteurs, ainsi que sur une sélection d'études de cas et de pratiques optimales. Elles seront communiquées au cours du deuxième trimestre de 2013 à certains acteurs qui les mettront à l'essai et feront part de leurs observations à ce sujet. Le secrétariat du Fonds est également en train de créer un réseau de praticiens spécialistes du financement des opérations humanitaires qui constituera une source d'information supplémentaire à la disposition du personnel de terrain. Ce réseau sera mis en service à titre expérimental pour les dotations du guichet financement insuffisant au cours du second semestre de 2013. La décision d'y associer ou non davantage de spécialistes dépendra en dernier ressort des résultats obtenus lors de cette expérience.

46. **Recommandation 8. Améliorer les systèmes de contrôle et d'apprentissage mis en œuvre par le Fonds à l'échelle des pays afin de renforcer l'efficacité de son action**. Cette recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds a pleinement reconnu l'importance du principe de responsabilisation et la nécessité d'instaurer des systèmes de contrôle et d'apprentissage permettant de renforcer l'efficacité du Fonds et a adopté les mesures ci-après.

47. Le secrétariat du Fonds a révisé le modèle de présentation et les rubriques des rapports descriptifs annuels des coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires concernant l'utilisation des ressources allouées par le Fonds. La nouvelle présentation insiste davantage sur l'importance de mener des consultations participatives associant toutes les parties au niveau des pays lors de l'établissement du rapport.

48. En 2012, le secrétariat du Fonds a également établi des directives et des modèles d'analyse a posteriori. La procédure d'analyse a posteriori devrait être étroitement liée à l'établissement des rapports par les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire et les analyses conduites devraient contribuer à constituer une base solide pour établir ces rapports. En 2013, l'analyse

a posteriori sera mise œuvre sur le terrain à titre expérimental pour plusieurs programmes de subventions aux fins d'interventions d'urgence qui prennent fin lorsque les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire ont établi leurs rapports.

49. Un consultant conduira une étude indépendante du cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds d'ici à la fin du deuxième trimestre de 2013. Suite aux recommandations formulées à l'issue de cette étude, le secrétariat du Fonds examinera les améliorations qui pourraient être apportées à ce cadre.

50. Le secrétariat du Fonds étudie également les moyens de renforcer les systèmes de contrôle et d'apprentissage en reliant aux systèmes et procédures en vigueur, notamment aux initiatives conduites dans le cadre du programme de transformation du Comité permanent interorganisations, les systèmes de contrôle des opérations humanitaires et des fonds de financement commun au niveau des pays et les activités de contrôle et d'évaluation propres aux différents organismes.

51. **Recommandation 9. Faire établir, dans un délai d'un an, une étude sur les accords de partenariat entre les différentes institutions des Nations Unies et les partenaires d'exécution non gouvernementaux**. Cette recommandation a été partiellement acceptée. Le Fonds a examiné l'étude sur les accords de partenariat avec les institutions partenaires. Cette initiative n'a toutefois recueilli qu'un soutien limité, car un certain nombre d'institutions ont déjà pris des mesures pour améliorer les accords qu'elles ont conclus avec leurs partenaires d'exécution. En revanche, le secrétariat du Fonds a collaboré avec des institutions sur une base bilatérale pour réunir davantage d'informations qualitatives sur les procédures de subventionnement et sur la façon dont les dotations du Fonds s'insèrent dans le cadre plus large de leurs procédures d'exécution. Le Groupe consultatif du Fonds a examiné les premiers résultats de ces travaux de recherche en mai 2012. Le Fonds continue de travailler sur ces questions en étroite collaboration avec les institutions et utilisera les informations et résultats issus des études du cadre de résultats et de responsabilisation conduites au niveau des pays en 2013, ainsi que les prochains rapports annuels des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire pour conduire des consultations. Il en résumera les conclusions et les examinera avec le Groupe consultatif lors de ses prochaines réunions.

52. **Recommandation 10. Mieux documenter et communiquer les motifs justifiant les décisions d'attribution de fonds**. Cette recommandation a été acceptée. Le secrétariat du Fonds veille à ce que les renseignements provenant de tous les niveaux du processus décisionnel soient pris en compte et présentés dans les documents du Fonds. En outre, le nouveau modèle de demande comporte des améliorations qui permettent de relever la qualité de l'information.

C. Recommandations à l'intention du Bureau du Contrôleur

53. **Recommandation 11. Affecter une part des ressources du Fonds, sur les 3 % perçus au titre des honoraires de gestion du Secrétariat de l'ONU, au renforcement de la capacité de contrôle des coordonnateurs résidents, des coordonnateurs de l'action humanitaire et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au niveau des pays**. La suite à donner à cette recommandation est en suspens. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a participé à un groupe de travail que le Contrôleur de l'ONU a

constitué pour examiner la question du recouvrement des coûts. Ce groupe a examiné dans toute sa complexité le recouvrement des coûts au Secrétariat de l'ONU, notamment des coûts d'appui aux programmes. Le groupe de travail sur les coûts d'appui aux programmes s'est réuni en septembre 2011; ses délibérations ont été résumées dans un mémorandum du Contrôleur en date du 6 juin 2012. À propos de la répartition des montants prélevés au titre de l'appui aux programmes entre le programme/bureau d'exécution et le Bureau du Contrôleur, ce mémorandum indique que le Contrôleur ou un fonctionnaire dûment désigné pourrait en allouer une partie au programme/bureau d'exécution et en conserver une pour l'administration centrale et les initiatives concernant l'ensemble du système des Nations Unies. En avril 2013, la Coordonnatrice des secours d'urgence a rencontré le Bureau du Contrôleur pour débattre de la répartition des montants prélevés au titre de l'appui aux programmes. Il a été convenu que le Contrôleur adjoint rencontrerait le Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence pour examiner la question plus en détail.

54. **Recommandation 12. Ramener à 30 millions de dollars le montant de la composante prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence et transférer le solde à la composante subventions**. Cette recommandation a été acceptée et appliquée. S'appuyant sur un projet de stratégie élaborée par le secrétariat du Fonds pour donner suite à cette recommandation, le Groupe consultatif a recommandé, à sa réunion d'octobre 2011, que la composante prêts soit ramenée à 30 millions de dollars. Suite à l'adoption de la résolution 66/119 par l'Assemblée générale en 2011, 46,4 millions de dollars, intérêts compris, ont été transférés de la composante prêts à la composante subventions en janvier 2012.

D. Recommandations à l'intention des donateurs

55. **Recommandation 13. Aider à créer, dans les pays à risque non dotés d'un mécanisme de financement commun des Nations Unies autre que le Fonds, un fonds d'intervention d'urgence ou autre type de financement commun directement accessible aux organisations non gouvernementales**. Cette recommandation a été partiellement acceptée. Si la création d'un fonds de financement commun au niveau des pays contribue souvent d'une manière non négligeable à l'édification de l'architecture humanitaire sur le plan local, il faut examiner attentivement les situations au cas par cas, car les contextes nationaux ne se prêtent pas tous à un mécanisme de financement commun au niveau des pays.

56. **Recommandation 14. Faire en sorte que le Fonds et les autres mécanismes de financement commun des Nations Unies soient examinés collectivement dans les futures évaluations**. Cette recommandation a été acceptée. Le mandat révisé des études de pays indépendantes conduites conformément au cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds comporte des questions spécifiques concernant la complémentarité du Fonds central et d'autres fonds de financement commun. En 2012, le secrétariat du Fonds a fait mener des études conformément au cadre de résultats et de responsabilisation pour évaluer sa contribution aux interventions dans la Corne de l'Afrique (à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et en Somalie), face à la situation de crise liée aux réfugiés ivoiriens (en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Libéria) et aux Philippines. Il a demandé à des consultants d'évaluer l'interaction et la complémentarité du Fonds central avec les fonds de financement commun dont disposent certains pays (Éthiopie, Kenya et Somalie). En Éthiopie et en Somalie, ces

études ont révélé l'existence de nombreux aspects complémentaires entre le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds de financement commun au niveau des pays (le Fonds d'intervention humanitaire pour l'Éthiopie et le fonds commun humanitaire pour la Somalie). Les résultats de ces études ont été intégrés au document récapitulatif évoqué à propos de la recommandation n° 1 (voir par. 38).

E. Recommandations à l'intention des organismes chefs de file dans chaque secteur

57. **Recommandation 15. Intégrer l'évaluation des résultats des fonds de financement commun des Nations Unies dans les systèmes de résultats sectoriels**. Cette recommandation a été partiellement acceptée. Conformément au module de référence pour la coordination des groupes sectoriels au niveau des pays que le Comité permanent interorganisations a diffusé en août 2012, les groupes sectoriels ont pour responsabilité première de fournir un appui au coordonnateur de l'action humanitaire pour arrêter les priorités et prendre les décisions concernant les fonds de financement commun. En outre, les cadres (activités envisagées et documents d'orientation) régissant les différents fonds définissent clairement les rôles et les responsabilités des principaux acteurs, notamment des membres et chefs de file des organismes, dans les mécanismes des fonds de financement commun. Les cadres des différents fonds de financement commun constituent donc des accords communs aux organisations participantes et à d'autres parties prenantes qui définissent une notion commune des rôles et attributions des entités compétentes.

58. **Recommandation 16. Diffuser et promouvoir les exemples de bonnes pratiques**. Cette recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds a mis en place un mécanisme interne pour recenser systématiquement les exemples de bonnes pratiques et les inclure dans un référentiel. Ce référentiel des bonnes pratiques est utilisé pour mettre au point les formations que le Fonds organise, pour élaborer des directives et pour fournir des exemples aux spécialistes du Fonds.

F. Recommandations à l'intention des organismes

59. **Recommandation 17. Procéder, dans un délai de 18 mois, à une évaluation de l'utilisation que font les organismes des ressources fournies par le Fonds, afin de déterminer quels facteurs internes, y compris les politiques et pratiques de partenariat, influent sur l'efficacité des projets du Fonds**. Cette recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds a contacté des organismes pour leur demander s'ils pouvaient, comme la FAO l'a fait en 2010, conduire des évaluations de leur utilisation des ressources du Fonds. L'OIM a mené une évaluation en 2012 et communiqué son rapport final au secrétariat du Fonds en mars 2013. Le PAM compte inclure le Fonds dans une étude plus vaste qu'il devrait mener en 2013 et le HCR pourrait lancer une étude sur l'usage qu'il fait des dotations du Fonds en 2013. En outre, le secrétariat du Fonds a demandé à des organismes s'ils pouvaient inclure des questions types concernant spécifiquement le Fonds dans les évaluations de certains projets ou programmes mis en œuvre avec l'aide de ce dernier. À titre expérimental, la FAO a inclus un certain nombre de

questions types concernant le Fonds dans une évaluation de projet au Sri Lanka. La version finale de ce rapport d'évaluation a été établie en octobre 2012.

60. **Recommandation 18. Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de procédures d'urgence lors du versement de fonds aux partenaires d'exécution. Cette recommandation a été partiellement acceptée**. Ce sont les organismes des Nations Unies bénéficiaires qui versent des subventions aux ONG, et le secrétariat du Fonds central n'a pas de contrôle direct sur cette procédure. Le Groupe consultatif et le secrétariat du Fonds se sont toutefois penchés sur cette question en étroite collaboration avec les organismes concernés. À la suite de la révision du modèle de présentation des rapports des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire sur l'utilisation des ressources allouées par le Fonds en 2011, la qualité des rapports sur le versement des subventions aux organisations non gouvernementales internationales et nationales et aux partenaires d'exécution gouvernementaux, ainsi que sur la date de la mise en œuvre des activités par ces derniers s'est considérablement améliorée. Il a en effet été rendu compte de plus de 600 subventions, contre moins de 120 en 2010. Conscient que les transferts de fonds ne permettent pas à eux seuls de se faire une idée de la rapidité du processus d'exécution, le secrétariat du Fonds a collaboré étroitement avec les organismes pour comprendre leurs procédures internes de subventionnement, afin de mieux appréhender comment celles-ci s'articulent avec l'exécution des programmes du Fonds.

61. **Recommandation 19. Veiller à ce que les organismes des Nations Unies qui n'utilisent pas de mécanismes d'avances internes parallèlement aux dotations du Fonds central pour les interventions d'urgence instaurent une interactivité et une complémentarité avec le Fonds afin d'accélérer le démarrage des projets**. Cette recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds central a élaboré un document de fond sur la possibilité d'utiliser la composante prêts du Fonds pour appuyer la mise en place de mécanismes d'avances internes spécifiques dans les organismes partenaires qui n'en disposent pas et l'a communiquée à ces organismes. Ce document a été examiné avec les organismes concernés en 2012 pour évaluer la pertinence et la nécessité d'un tel mécanisme mais la perspective d'en approfondir l'étude n'a suscité qu'un intérêt limité. Le secrétariat du Fonds n'estime donc pas qu'il soit viable de recourir à la composante prêts pour constituer ces mécanismes.

G. Évaluation quinquennale : prochaines étapes

62. Le secrétariat du Fonds compte appliquer toutes les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation quinquennale qui dépendent directement de lui d'ici au deuxième trimestre de 2013. Par ailleurs, le secrétariat du Fonds a lancé des initiatives pour remédier aux problèmes plus généraux qui ont été mis en évidence par l'évaluation en rapport avec les procédures à l'échelle du système. Le secrétariat du Fonds estime donc que le plan d'action a atteint son but et propose d'y mettre un terme lors de la réunion que le Groupe consultatif du Fonds tiendra au quatrième trimestre. Des initiatives à plus long terme faisant suite aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation seront intégrées à la planification des activités ordinaires du Fonds. Ce plan d'action sera examiné avec le Groupe consultatif lors des réunions que celui-ci tiendra en mai 2013 et au quatrième trimestre 2013. Le secrétariat du Fonds mettra le Groupe consultatif pleinement au courant de la mise

en œuvre et de la poursuite des autres initiatives du plan d'action. Il continuera de l'informer des progrès et de l'évolution des initiatives à long terme liées aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation quinquennale lors de ses réunions semestrielles.

VI. Conclusions

63. Au cours de la période considérée en 2012, le Fonds a atteint ses trois objectifs généraux. Il a décaissé des sommes records et fourni une aide importante par l'intermédiaire de ses guichets interventions d'urgence et financement insuffisant. Il a joué un rôle déterminant en intervenant rapidement et judicieusement pour faire face aux crises humanitaires au Sahel et a été en première ligne de l'action menée en République arabe syrienne et au Soudan du Sud. Les études de pays indépendantes menées conformément au cadre de résultats et de responsabilisation pour évaluer l'intérêt de sa contribution aux actions humanitaires qui ont fait suite à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique, à la situation de crise liée aux réfugiés ivoiriens et à l'émergence de besoins complexes aux Philippines ont réaffirmé que le Fonds apportait une réelle valeur ajoutée en sauvant des vies et en préservant des moyens de subsistance.

64. Le Fonds continue de s'appuyer sur les conclusions de l'évaluation quinquennale et à progresser dans la mise en œuvre des activités de suivi du plan d'action. Le secrétariat du Fonds continuera de s'employer à atteindre les objectifs définis dans le plan d'action qui dépendent directement de lui d'ici au deuxième trimestre de 2013. Par ailleurs, le secrétariat du Fonds a également lancé des initiatives pour remédier aux problèmes plus généraux que l'évaluation a mis en évidence en rapport avec les mécanismes existant à l'échelle du système.

65. Les donateurs continuent de donner suite à leurs engagements envers le Fonds, qui a reçu pour plus de 427,6 millions de dollars d'annonces de contributions et de contributions en 2012. Le Fonds leur est d'autant plus reconnaissant de leur appui que la conjoncture financière internationale est difficile. Il s'efforcera de conserver des niveaux de financement importants en 2013 et trouvera des moyens de renforcer et d'élargir l'appui que lui prêtent les États Membres, ses partenaires privés et les particuliers.

Annexe I

Fonds central pour les interventions d'urgence – subventions : état provisoire des recettes et des dépenses pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2012

(En dollars des États-Unis)

Recettes	
Contributions volontaires	427 346 970
Allocations provenant d'autres fonds[a]	306 586
Intérêts créditeurs	1 611 658
Autres recettes/recettes accessoires[b]	15 651 215
Total	**444 916 429**
Dépenses	
Dépenses diverses	453 457 837
Dépenses d'appui aux programmes (partenaires d'exécution)	31 741 874
Total partiel, dépenses directes	**485 199 711**
Dépenses d'appui aux programmes (Nations Unies)	13 603 075
Total	**498 802 786**
Excédent (déficit)	**(53 886 357)**
Ajustements sur exercices antérieurs[c]	(154 475)
Excédent (déficit) net	**(54 040 832)**
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds[d]	190 674
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	218 556 447
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	**164 706 289**

[a] Représentent les allocations du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

[b] Comprennent les annulations provisoires d'engagements contractés lors d'exercices antérieurs, de 12 904 611 dollars, les coûts connexes d'appui aux programmes, des ajustements de 387 138 dollars et un gain de 2 359 456 dollars résultant de la fluctuation des taux de change.

[c] Représentent les ajustements sur les dépenses de l'exercice antérieur communiquées par les partenaires d'exécution.

[d] Représentent les prélèvements sur le solde de la composante prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence, conformément à la résolution 66/119 de l'Assemblée générale.

Annexe II

Montant des contributions annoncées au Fonds central pour les interventions d'urgence – composante subventions pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2012

(En dollars des États-Unis)

Donateur	*Contributions annoncées*[a]
États Membres et observateurs	
Afghanistan	1 000
Afrique du Sud	243 457
Albanie	50 000
Allemagne	19 402 500
Andorre	26 316
Argentine	68 000
Arménie	5 000
Australie	16 227 181
Autriche	262 123
Belgique	19 480 519
Bhoutan	1 500
Brésil	750 000
Chili	30 000
Chine	500 000
Colombie	100 000
Danemark	23 260 585
Djibouti	1 000
Égypte	15 000
Émirats arabes unis	50 000
Espagne	–[b]
Estonie	100 185
États-Unis d'Amérique	5 000 000
Fédération de Russie	2 000 000
Finlande	8 519 004
France	392 670
Ghana	15 000
Guyana	2 196
Inde	500 000
Indonésie	200 000
Irlande	11 654 278[c]
Islande	–[b]

Donateur	*Contributions annoncées*[a]
Israël	20 000
Italie	645 900
Japon	2 700 000
Kazakhstan	99 945
Koweït	1 000 000
Liechtenstein	272 747
Lituanie	10 000
Luxembourg	5 630 027
Malaisie	50 000
Mexique	300 000
Monaco	64 715
Monténégro	5 000
Mozambique	2 000
Myanmar	10 000
Norvège	71 183 178
Nouvelle-Zélande	1 679 375
Pakistan	10 000
Pays-Bas	52 562 418
Pérou	5 000
Pologne	264 200
Portugal	253 520
Qatar	3 000 000
République de Corée	4 000 000
République de Moldova	2 000
République tchèque	124 372
Roumanie	92 461
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	94 717 442
Saint-Marin	27 291
Singapour	50 000
Sri Lanka	10 000
Suède	72 938 375
Suisse	6 131 550
Tadjikistan	2 000
Thaïlande	20 000
Turquie	200 000
Uruguay	5 000
Viet Nam	10 000
Ordre souverain militaire de Malte	5 000
Total, États Membres et observateurs	**426 961 030**

Donateur	*Contributions annoncées*[a]
Autres	–
Gouvernement régional de Flandres (Belgique)	380 940
Dons de particuliers en dehors de la Fondation pour les Nations Unies (inférieurs à 50 000 dollars)	5 000
Dons de particuliers par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies (inférieurs à 50 000 dollars)	56 586
Western Union	250 000[d]
Total, autres	**692 526**
Total	**427 653 556**

[a] Les montants reçus peuvent différer des contributions initialement annoncées du fait des fluctuations des taux de change.

[b] Les contributions de l'Islande (50 000 dollars) et de l'Espagne (2 000 000 d'euros) pour 2012, qui ont été annoncées et versées en 2013, figureront dans le rapport de l'année prochaine.

[c] Y compris la contribution de l'Irlande pour 2013 (5 000 000 d'euros) qui a été annoncée et versée en 2012.

[d] Y compris la contribution de Western Union pour 2011 (100 000 dollars) qui a été annoncée et versée en 2012.

Annexe III

Montant total des ressources imputées sur le Fonds central pour les interventions d'urgence entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012

(En dollars des États-Unis)

Pays ou région	*Interventions d'urgence*	*Interventions sous-financées*	*Montant total engagé*
Afghanistan	–	9 995 396	9 995 396
Angola	5 102 132		5 102 132
Burkina Faso	14 869 587		14 869 587
Burundi	1 986 269		1 986 269
Cameroun	8 802 092	1 997 430	10 799 522
Colombie	1 093 884	2 990 259	4 084 143
Comores	2 522 639		2 522 639
Congo	6 997 499	3 920 678	10 918 177
Côte d'Ivoire	1 526 060	7 958 195	9 484 255
Cuba	5 522 753		5 522 753
Djibouti	2 382 271	10 965 527	13 347 798
Érythrée	3 291 599	3 998 941	7 290 540
Éthiopie	4 072 334	9 912 447	13 984 781
Gambie	4 834 117		4 834 117
Ghana	312 440		312 440
Guatemala	1 654 130		1 654 130
Guinée	1 126 380		1 126 380
Haïti	3 947 974	7 949 515	11 897 489
Iraq	2 567 704		2 567 704
Jordanie	3 994 809		3 994 809
Kenya	2 000 830		2 000 830
Lesotho	6 220 011		6 220 011
Liban	2 978 910		2 978 910
Madagascar	–	1 999 893	1 999 893
Mali	13 954 347		13 954 347
Mauritanie	10 971 652		10 971 652
Myanmar	16 651 567		16 651 567
Népal	–	4 997 385	4 997 385
Niger	24 609 716		24 609 716
Ouganda	6 887 544		6 887 544
Pakistan	21 891 110	14 845 730	36 736 840
Paraguay	2 577 014		2 577 014
Pérou	2 221 613		2 221 613

Pays ou région	*Interventions d'urgence*	*Interventions sous-financées*	*Montant total engagé*
Philippines	11 235 977	3 955 432	15 191 409
République arabe syrienne	29 493 103	6 983 629	36 476 732
République centrafricaine	1 993 713	5 997 499	7 991 212
République démocratique du Congo	–	4 019 325	4 019 325
République populaire démocratique de Corée	19 715 742	11 770 546	31 486 288
Rwanda	3 077 082		3 077 082
Sénégal	6 932 070		6 932 070
Sierra Leone	2 461 235		2 461 235
Soudan	6 163 967	13 994 482	20 158 449
South Soudan	20 027 456	20 016 635	40 044 091
Sri Lanka	–	1 994 899	1 994 899
Tchad	9 881 234	7 931 609	17 812 843
Togo	686 120		686 120
Turquie	2 086 822		2 086 822
Zimbabwe	2 006 304		2 006 304
Yémen	23 460 436		23 460 436
Total	**326 792 248**	**158 195 452**	**484 987 700**

Note : Le montant total des fonds décaissés indiqué à la présente annexe a été constaté en comptabilité de caisse et diffère donc des dépenses enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice qui figurent à l'annexe I.

Annexe IV

Fonds central pour les interventions d'urgence – prêts : état des recettes et dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2012

(En dollars des États-Unis)

Recettes	
Intérêts créditeurs	190 674
Total	**190 674**
Dépenses	
Dépenses d'appui aux programmes (partenaires d'exécution)	–
Total partiel (dépenses directes)	**–**
Dépenses d'appui aux programmes (Nations Unies)	
Total	**–**
Excédent (déficit)	**190 674**
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds[a]	(190 674)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	30 000 000
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	**30 000 000**

[a] Virement vers la composante subventions du Fonds central pour les interventions d'urgence, conformément à la résolution 66/119 de l'Assemblée générale.

Annexe V

Fonds central pour les interventions d'urgence – prêts décaissés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012

(En dollars des États-Unis)

Organisme	*Pays/région*	*Année du décaissement*	*Montant*
En cours des prêts au 1er janvier 2012			
PNUD	Soudan	2007	1 016 036
UNOPS	Libye	2011	1 599 565
Total			**2 615 601**
Prêts décaissés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012			
Total			**0**
Prêts remboursés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012			
PNUD	Soudan	2007	1 016 036
UNOPS	Libye	2011	1 599 565
Total			**2 615 601**
En cours des prêts au 31 décembre 2012			
Total			**0**

Abréviations : PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement; UNOPS – Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.